

**RAPPORT D'ORIENTATION**

**Monsieur COSTES Alain**  
**Président**



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Monsieur le Directeur Adjoint de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Madame la Conseillère Déléguée,

Monsieur le Vice-Président de l'Unapei Auvergne Rhône Alpes

Mesdames, Messieurs,

qui par votre présence manifestez votre intérêt :

- Aux Personnes Handicapées,
- A notre action,

Responsables et Militants,

Professionnels,

Et vous, les Personnes en situation de Handicap, qui êtes la raison de notre Assemblée.





Notre rapport d'orientation est la feuille de route que nous vous donnons pour la période à venir.

L'année dernière, je reprenais les propos du Président de la République dans son début de mandat et ceux de la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées.

Je vous disais espérer qu'après tant de bonnes intentions nous puissions avancer vers des solutions porteuses d'espoir pour les Personnes Handicapées et leur famille. Je conclusais ce passage en vous disant qu'une déception serait très mal perçue tellement le besoin était grand.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les besoins ne cessent de croître :

- ❖ Les listes d'attente des Personnes Handicapées sans solution ou sans solution adaptée progressent.
- ❖ Les familles confrontées à l'annonce du handicap, aux angoisses de l'avenir, aux difficultés administratives se trouvent bien seules !

Et pourtant, dans notre département le réseau associatif et le partenariat institutionnel sont de qualité. Ils permettent de résoudre les situations les plus urgentes ou dramatiques, et notamment dans le cadre du dispositif zéro sans solution.

Mais notre mission, notre ambition ne sauraient se limiter aux situations d'urgence. Il sera de notre devoir, que dis-je, de notre impérieuse nécessité de faciliter cette fluidité de parcours que tous appellent de leurs vœux, mais qui devient de plus en plus une chimère pour nombre de familles.

Il faudra donc sortir des discours de bonnes intentions pour des actions concrètes et réelles. L'efficacité ne saurait se limiter à l'aspect financier, n'oublions pas que nous avons pour mission de représenter des Personnes Handicapées qui ne sauraient se satisfaire d'une dictature de ratios ou d'indicateurs qui in fine nous conduisent à la déshumanisation.

Le discours national prône la mutualisation des moyens, il est répété à satiété, et en filigrane, il peut se traduire par « *expliquez-nous ce dont vous avez besoin, nous vous démontrerons comment vous en passer* ».

Est-ce understandable par des jeunes parents qui viennent de découvrir la différence de leur enfant et qui sont désemparés ou par ces parents avançant en âge qui se demandent comment leur enfant pourra être accompagné après leur départ ?

Au désarroi de l'enfant handicapé avec ses troubles neuro-développementaux et sa cohorte de difficultés pour son évolution dans la Société ils ont rajouté l'incertitude de moyens adaptés pour vivre décemment dans notre Société, et l'on nous parle d'inclusion, de la fin des structures ! Nous sommes méprisés !

Alors oui, Mesdames et Messieurs notre mouvement associatif se **révolte** contre cette différence de traitement en donnant l'illusion et en mettant en place les apparences d'une Société où tout serait fait pour être harmonieuse.

Nous ne sommes pas à un spectacle de prestidigitation. Nous sommes dans la vraie vie. Nos enfants et nous parents sommes en souffrance dans ce « négationnisme » de nos besoins réels. Nous allons nous battre pour que personne ne reste sur le bord du chemin.

Cet objectif figure depuis 2000 dans notre Projet Associatif Global, cela fait 18 ans et il n'a jamais été autant d'actualité !

La CDA va faire une évaluation réelle des besoins et des attentes dans le Cantal ce qui nous permettra de pouvoir argumenter la réalité des besoins de notre territoire.





Je suis Président d'une association qui accompagne plus de 1 000

personnes en situation de handicap.

Chez nous, 300 personnes attendent une place dans un établissement pour enfants, 100 ont besoin d'un accompagnement par un service d'éducation et de soins à domicile, plus de 50 voudraient entrer dans un établissement d'accompagnement par le travail et près de 60 souhaiteraient intégrer un foyer. Et je ne vous parle pas des 90 personnes qui sont maintenues dans un service faute de places correspondant à leurs besoins.

Inutile de vous dire le nombre de familles qui me sollicitent, qui me témoignent leurs difficultés, qui cherchent conseils et réconfort pour savoir comment faire pour trouver une solution.

C'est aussi nos professionnels qui sont parfois en souffrance face à certaines situations (jeunes et adultes présentant des troubles importants du comportement, besoins de soins trop importants au regard de nos moyens...). Comment résoudre ces situations difficiles ?



Je suis président d'une association. Tous les lundis soir je reçois des familles à leur demande, en moyenne trois chaque semaine, environ 130 par an. 90 % des rendez-vous sont demandés par des familles dont le proche est en liste d'attente.

Une récente rencontre concernait un adulte de 58 ans dont la mère chez qui il habitait venait de décéder. Son oncle et sa tante espéraient une place dans notre foyer pour adultes séniors situé proche de chez eux. Cet établissement accueille des personnes handicapées intellectuelles de plus de 50 ans jusqu'à leur fin de vie, ce qui correspond à son besoin. Malheureusement, faute de place, nous n'avons pas pu

l'accueillir et, sans autre solution, l'association tutélaire en charge de cette personne n'a pu trouver qu'un EHPAD<sup>1</sup> situé à 60 km de sa famille. Je prends régulièrement des

nouvelles de cet homme isolé des siens qui sont sans moyen de transport. Il

vit perdu parmi des résidents qu'il ne connaît pas, beaucoup plus âgés

que lui et avec qui il n'arrive pas à créer du lien. Par expérience, je

sais que si nous ne trouvons pas une solution plus adaptée à

cet homme, son espérance de vie dans l'EHPAD va se

réduire considérablement. Cet exemple est caractéristique de l'impuissance que je ressens

lorsque je ne peux proposer de perspective à court ou moyen terme. Il

m'arrive trop souvent d'être

dans l'incapacité de

répondre à une

nécessité d'urgence. Je porte la

responsabilité

d'une situation

que je ne peux

pas maîtriser.

Est-ce vraiment

à moi d'en porter

le poids ?

C'est

en tous cas

de mon

devoir

d'essayer

d'y répondre.



La politique publique du handicap a besoin des acteurs de terrain dont nous sommes.

Qui mieux que nous parents peuvent connaître les besoins et les attentes des Personnes Handicapées ? N'oublions jamais que les parents sont et demeurent les premiers éducateurs de leurs enfants !

Nous poursuivrons contributions actives, à tous les échelons :

- ❖ Avec les acteurs du Médico-Social,
- ❖ Avec les Partenaires institutionnels.

Ils sont autant de vecteurs importants pour une co-construction efficace dans l'intérêt des Personnes Handicapées avec une confiance partagée.

Créer une Société inclusive et solidaire est un crédo très fort de notre Union l'Unapei.

Nous le reprenons et le portons sur le territoire. Malheureusement ces termes sont aujourd'hui galvaudés car repris par des cercles politiques, polytechniques et administratifs qui les ont vidés de sens ou du moins du sens que nous y donnions. Alors, parce que les mots ont un sens, je parlerai de « FAIRE CITÉ » qui est dans la même logique mais qui n'a pas encore été bafoué.

« Faire Cité » : c'est vivre ensemble, avec et au milieu de tout le monde. La Société est avec nous. La Société est à nous. Nos enfants et amis doivent avoir un chez soi pour chacun, comme tout le monde, avec les accompagnements adaptés au handicap.



Nous devons continuer à préparer :

- Un accompagnement à l'école de la république en cohésion avec des structures adaptées (SESSAD - IME).
- Un accompagnement au travail (Esat) en favorisant au maximum vers le milieu du travail en entreprise ; mise à disposition, orientation vers le contrat entreprise si la personne en fait le choix. Beaucoup de précaution et d'accompagnement avec la possibilité de retour vers le travail protégé en cas de nécessité pour le bien-être de la personne. L'Esat doit rester un lieu d'épanouissement des personnes qui bien que dotées de faibles potentialités, trouvent une utilité sociale et une reconnaissance professionnelle même si elles sont très loin des standards du milieu ordinaire. Ce type de structure est à la genèse de la création de bon nombre d'associations parentales. Renier cela, c'est renier notre existence et notre légitimité.
- Un accompagnement dans son lieu de vie : foyer collectif de travailleurs et de Personnes Handicapées avançant en âge, MAS, FAM, foyer éclaté, studios, maison relais, appartement autonome avec toujours du personnel favorisant un parcours de vie cohérent au projet personnel de la Personne Handicapée.

Ce lieu de vie, quelles que soient les modalités d'accompagnement est son domicile dans ce que la loi accorde à chaque citoyen. Il est primordial d'afficher et de défendre ce précepte, c'est le gage de son épanouissement tout au long de sa vie.

Nous devons lutter contre les privilèges de l'exclusivité pour vivre en Société quelle que soit notre situation ; handicap ou pas.

Pour que notre modèle associatif parental déploie son projet, la solidarité est essentielle :

- Solidarité inter générationnelle
- Solidarité pour trouver une solution adaptée à chacun.

Ce militantisme de chacun permettra à tous de trouver une solution adaptée à son enfant ou son proche.



La solidarité passe par une adhésion de chaque famille ayant une Personne Handicapée accompagnée à l'Adapei 15. Nous sommes nombreux, mais soyons le plus encore, pour permettre de défendre les droits de nos enfants et amis.

La solidarité avec les jeunes parents qui découvre le monde du handicap avec leur enfant : être plus à l'écoute, partage d'attention...

A ce sujet, lors de l'assemblée générale de juin 2015 (il y a trois ans), nous faisons le constat amer de notre échec pour la création d'un service destiné à renforcer la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans, avec en parallèle un soutien à la parentalité, notamment en permettant aux familles de rompre leur isolement. En effet, ni la Caisse d'Allocations Familiales, ni le Conseil Départemental, ni l'Agence Régionale de Santé, n'avaient voulu participer au cofinancement de ce service.

Aujourd'hui encore les besoins sont là, ces enfants ont grandi avec des stigmates et des séquelles irréversibles ! D'autres subissent les mêmes manques. Nous le savons tous, les recommandations et les orientations vont toutes dans le même sens ; il convient de repérer, diagnostiquer les troubles neuro-développementaux le plus précocement possible afin de mettre en place l'éducation et les rééducations qu'ils requièrent. Nous ne pouvons pas nous résigner à laisser ces familles dans la difficulté et l'errance médicale. Nous devons reprendre ce projet en nous appuyant sur des expériences concluantes mises en place dans certains départements. Il y a urgence !

Nous souhaitons partager avec les associations du médico-social afin de favoriser les maintiens de tous les outils d'accompagnement des Personnes Handicapées dans le département.

En effet, de nombreux sujets d'inquiétudes sont transversaux à nos associations :

- En ce qui concerne par exemple, les ressources humaines. La fin des « contrats aidés » qui n'étaient pas comme certains ont pu le dire un effet d'aubaine, mais bien une opportunité pour notre secteur en permettant à des personnes sans qualification d'obtenir un diplôme d'Etat, va nous obliger à une mutualisation plus grande.

C'est un point essentiel si nous voulons fidéliser et accompagner des personnels au vu de nos besoins sur les prochaines années. Des contacts sont actuellement en cours et nous espérons qu'ils aboutiront à des dispositifs nouveaux pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

- La complémentarité de nos structures et des prestations que nous offrons, notamment dans le cadre des Etablissements et Services d'Aide par le Travail : Espaces Verts, Blanchisserie, Mise à disposition de Travailleurs d'Esat, Emploi Accompagné sont autant de vecteurs qui sont source de contractualisation au sein de la première entreprise sociale du département : le médico-social.
- La mise en place de la réforme de la tarification avec l'arrivée de Séraphin PH, longtemps perçue comme un serpent de mer et qui pourtant malgré les aléas va percuter notre secteur et nos pratiques, le tout dans une logique de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et d'EPRD (Etat Prévisionnel Recettes Dépenses).

La réussite des journées sportives et culturelles nous encourage à continuer dans nos projets. Le « Ton est donné » journée culturelle du 28 avril dernier ouvert à tous les publics pour présenter et partager des œuvres (peintures, sculptures, théâtre, musique) réalisés par des Personnes Handicapées a permis d'accueillir environ 1500 personnes.

La création d'un lieu culturel ouvert à tous géré et animé par des Personnes Handicapées et les professionnels qui les accompagnent est d'actualité. Nous travaillons aux analyses techniques et financières pour avancer dans ce projet.

Je souhaite remercier très vivement :

- ✓ l'ensemble des personnes qui s'impliquent à l'Adapei du Cantal afin que les Personnes Handicapées puissent avoir un épanouissement adapté à leur personnalité.
- ✓ L'ensemble du personnel salarié de l'Apapei 15 à tous les postes : accompagnant et éducatif en lien direct avec les Personnes Handicapées ; services et administratifs ; les chefs de services et les directeurs ; le personnel du siège avec pour beaucoup, des fonctions transversales pour leur implication, ils portent la dynamique

associative et partagent avec les Personnes Handicapées ce bel humanisme que nous développons.

- ✓ Les bénévoles, qui, grâce à leur grand investissement, nous permettent de réussir de belles actions et journées de partage. Je compte sur vous pour participer à la tenue du congrès national Unapei sur notre région Auvergne Rhône Alpes à Lyon en mai 2019.
- ✓ Les administrateurs, assidus et impliqués qui portent haut les valeurs et la dynamique associative.
- ✓ Les adhérents, qui, grâce à leurs adhésions permettent de démontrer notre force et notre ampleur.
- ✓ Les Personnes Handicapées, nos enfants et amis, qui, nous transmettent leurs énergies, nous permettent de porter des projets adaptés à leur projet de vie.

Je tiens à vous remercier personnellement, tous, pour le soutien que vous m'avez accordé pendant ces 10 ans de Présidence.

Au prochain Conseil d'Administration, je ne serai pas candidat à ma propre succession. En effet, comme je l'avais annoncé en septembre 2016 et 2017, je souhaite après dix années de présidence active passer la main. Cette transition a été plus particulièrement préparée au cours de cette dernière année. Le Conseil d'Administration de l'Adapei a consacré notamment deux séances pour explorer les différentes pistes. Comme j'ai pu l'affirmer, je serai disponible en tant qu'administrateur et membre du Bureau, si la nouvelle présidence le souhaite. En particulier, je souhaite ardemment que la gouvernance et la dirigeance mises en place puissent perdurer, chacun dans le respect de leur fonction (Président et Directeur).

Cette dualité positive a permis à l'Adapei 15 de concilier les revendications du militantisme associatif avec la rigueur gestionnaire pour se projeter avec lucidité, réalisme mais confiance dans l'avenir. L'Adapei 15 doit rester un acteur dynamique et influant dans le secteur du médico-social afin de permettre le meilleur accompagnement sous toutes ses formes pour nos enfants et amis.

